

PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT, LES DÉCHETS VERTS, SONT UTILES POUR NOS JARDINS

Les déchetteries
sont fermées.

Comment traiter
nos déchets verts ?

Une question ?

Contactez le SYTEC :
04 71 60 72 64

RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME ! DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS DÉCHETS VERTS !



LE STOCKAGE

Conservez vos déchets verts chez vous. Un tas de branches sert d'abri aux animaux du jardin.



LE PAILLAGE

Étalez vos déchets au pied de vos plantations. Ils les nourrissent naturellement et protègent le sol.



LE MULCHING

Laissez l'herbe tondue sur votre pelouse, qui restera humide et s'épaissira.



LE COMPOSTAGE

Déposez des déchets verts dans votre composteur, ils fourniront un amendement naturel et gratuit.



RAPPEL

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS ET LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS PAR LA LOI.
Article L.541-2 du code de l'environnement.